

Pesticides : une forte ambition en trompe-l'œil

Bruxelles veut réduire leur usage de 50 % d'ici à 2030, mais s'appuie sur un indicateur défaillant

L'Europe serait-elle déterminée à s'attaquer à une addiction qui maintient son système agricole sous dépendance, sape sa biodiversité et menace la santé de ses citoyens : les pesticides ? La Commission européenne a publié, mercredi 22 juin, une proposition de révision de la réglementation sur les produits phytosanitaires. Très attendu, plusieurs fois reporté, le texte fixe un objectif ambitieux : réduire de 50 % l'usage et les risques des pesticides d'ici à 2030. Il entérine le cap fixé par la stratégie dite « De la ferme à la fourchette », le volet agricole du Green Deal européen.

« Le temps est révolu pour les pesticides », s'est enthousiasmé la commissaire européenne à la santé et à la sécurité sanitaire, Stella Kyriakides, sitôt le texte présenté. Celui-ci est censé remplacer la vieille directive de 2009, qui encadrait jusqu'ici l'usage des pesticides. La nouvelle proposition législative fixe pour la première fois des objectifs juridiques contraignants aux Etats.

Ils seront négociés au niveau national avec chaque gouvernement. L'objectif pourra être porté jusqu'à 60 % pour les Etats les plus gourmands en pesticides, mais aussi être abaissé jusqu'à 35 %, en fonction des progrès déjà réalisés. Ainsi, un Etat pourra se fixer une cible inférieure à 50 %, si l'« intensité » de son usage des produits phytosanitaires a été inférieure à 70 % de la moyenne de l'Union européenne (UE) pour la période 2015-2017, et si ses efforts de réduction entre 2011-2013 et 2015-2017 ont été supérieurs à la moyenne européenne. Interrogé par *Le Monde*, le gouvernement n'est pas en mesure de préciser quel objectif la France envisage de se fixer. « Nous sommes au début du processus. La question de l'objectif sera au cœur des débats », indique-t-on au ministère de l'agriculture.

La proposition de la Commission doit maintenant être soumise au Parlement européen et aux Etats. Les négociations s'annoncent tendues. Lors du conseil européen des ministres de l'agri-



Pulvérisation de pesticides dans un champ de Berthen (Nord), le 14 juin. MARC DEMAURE/« VOIX DU NORD »/MAXPPP

culture du 13 juin, une dizaine de pays avaient demandé à revoir à la baisse les objectifs de réduction. Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron, qui préside le Conseil de l'UE jusqu'au 30 juin, a invoqué la crise agricole provoquée par la guerre en Ukraine pour appeler à revoir à la baisse les objectifs de la stratégie « De la ferme à la fourchette », estimant que l'Europe ne pouvait « pas se permettre de produire moins ».

Quantité plutôt que toxicité

Des arguments brandis par la Fédération européenne des syndicats et des coopératives agricoles (COPA-Cogeca), dirigée par Christiane Lambert, la patronne de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) : elle soutient, sur la base

d'études financées par les géants de l'agrochimie, qu'une diminution du recours aux pesticides pourrait entraîner jusqu'à 20 % de baisse pour certaines productions, et donc rendre l'agriculture européenne plus dépendante des importations. Au-delà de l'incertitude des discussions avec les Etats, l'ambition de la nouvelle réglementation pourrait être compromise par l'indicateur retenu par la Commission pour mesurer « la réduction de l'usage et du risque » des pesticides.

En effet, l'indice proposé par l'exécutif européen pour estimer le risque de ces produits repose pour une grande part sur la quantité de matière active utilisée et pour une faible part seulement sur leur toxicité intrinsèque. « L'outil proposé pour calculer les réductions de pesticides fa-

vorise indirectement, au lieu de la décourager, l'utilisation de pesticides synthétiques conventionnels par rapport aux pesticides biologiques moins toxiques », objecte l'Alliance pour la santé et l'environnement, une organisation non gouvernementale (ONG) européenne, qui rassemble une soixantaine d'associations, de syndicats de soignants ou de mutuelles.

Dans une note rendue publique début juin, l'association Global 2000 illustre les failles de cet instrument de mesure : celui-ci attribue, par exemple, le même niveau de risque « à 1 kilogramme de sable de quartz, une dose qui protège cinq arbres contre l'abrutissement du gibier, et à 1 kilogramme d'insecticide pyréthrin, susceptible de tuer tous les insectes vivants sur 200 hectares ».

La Commission assure que d'autres indices de mesure sont en cours de développement. L'estimation du risque est un aspect crucial. Dans les années 1990, les insecticides néonicotinoïdes avaient été présentés comme une solution moins risquée que les précédentes générations d'insecticides : ils se sont, en fait, avérés dévastateurs pour les abeilles et les pollinisateurs et ont, finalement, été interdits en Europe. Ils y sont cependant toujours utilisés, grâce à des dérogations.

Mesures de restauration

Aujourd'hui, leurs effets sur les écosystèmes ne sont plus mis en doute, et des discussions sont en cours entre la Commission et les Etats membres pour mettre en place des mesures visant à interdire l'importation de produits

« L'outil proposé favorise l'utilisation de pesticides synthétiques conventionnels », objecte l'Alliance pour la santé et l'environnement

contenant des traces de néonicotinoïdes. Une manière de ne pas soumettre les agriculteurs européens privés de ces produits à une concurrence déloyale des producteurs bénéficiant de réglementations plus laxistes. Mesure plus consensuelle, la Commission propose aussi l'interdiction de tous les pesticides dans les « zones sensibles » : parcs et jardins publics, aires de jeux, terrains de sport ou zones écologiquement sensibles.

L'objectif de réduction de l'usage des pesticides s'inscrit dans une stratégie plus globale de protection de la biodiversité. Aussi la Commission a-t-elle également publié, mercredi, un projet de loi dit « de restauration de la nature ». L'objectif est de couvrir, d'ici à 2030, au moins 20 % des zones terrestres et maritimes dégradées de l'UE avec des mesures de restauration. Les Etats devront présenter des « plans de restauration » dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de la loi.

« Nous perdons des pollinisateurs si rapidement. C'est une plus grande menace pour notre sécurité alimentaire à long terme que la guerre en Ukraine », a tonné le vice-président de la Commission européenne, Frans Timmermans, dans un entretien au consortium de médias Investigate Europe, mardi 21 juin. « Si nous ne faisons pas ce que nous proposons, dans dix ou quinze ans, le problème de la biodiversité sera si grave que l'agriculture ne sera plus viable en Europe. Et nous aurons alors une véritable crise alimentaire en Europe. »

STÉPHANE FOUART
ET STÉPHANE MANDARD